

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GLISSEMENT DE TERRAIN | ARRONDISSEMENT DE LA BAIE Certains citoyens pourront réintégrer leur résidence

Saguenay, le 30 juin 2022 – Une rencontre de coordination a eu lieu hier, entre la Sécurité civile de Saguenay, des représentants du ministère de la Sécurité publique du Québec et les experts en mouvement de sol du ministère des Transports du Québec concernant les résidences évacuées de l'arrondissement de La Baie. Les résultats des dernières analyses effectuées par les spécialistes du ministère des Transports du Québec ont permis de préciser un nouveau périmètre de sécurité. Grâce à des modélisations et des simulations, certaines résidences pourront être réintégrées à compter de maintenant, en toute sécurité. Il s'agit plus précisément des numéros d'immeuble 2203, 2223, 2243, 2263, 2265 et 2267, avenue du Port, des numéros 2002, 2022, 2024, 2042, 2062, 2064, 2082 et 2084, 7^e Avenue ainsi que le 431, 6^e Rue, pour un total de 26 personnes. Avec ces nouvelles données, le ministère des Transports peut affirmer que ces résidences sont en dehors de la zone de mouvement de sol à risque. Les habitants de ces résidences peuvent donc réintégrer leur domicile en toute sécurité.

Rappelons que des travaux de consolidation des digues protectrices ont été amorcés plus tôt aujourd'hui, et que ceux-ci correspondent aux plus récentes recommandations des ingénieurs du ministère des Transports, à la lumière des nouvelles analyses. Les interventions permanentes de stabilisation de la pente seront effectuées prochainement.

-30-

Source : Service des communications
Tél. : 418 698-3350
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)